

## Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : État d'avancement des recommandations au 30 juin 2022

- Le tableau suivant est une mise à jour trimestrielle de la situation à titre d'information pour la ministre. Il fournit un résumé des travaux entrepris entre le 31 mars 2022 et le 30 juin 2022 pour mettre en œuvre 22 recommandations découlant de l'examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle réalisé par le Conseil consultatif de l'accessibilité.
- Il est prévu que la ministre fournisse une mise à jour officielle des recommandations lors de la réunion annuelle avec le Conseil consultatif de l'accessibilité à l'automne 2022. Ce rapport d'étape officiel sera mis à la disposition du public.

Recommandations	Travaux à ce jour	État d'avancement et échéancier
<p><b>1. Effectuer un examen de tous les ministères pour s'assurer que le gouvernement du Manitoba respecte ou dépasse constamment les exigences de la Norme et agit comme chef de file et champion en ce qui concerne la législation applicable à l'accessibilité.</b></p>	<p>Le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité a envoyé un formulaire de rapport de conformité en matière d'accessibilité à tous les ministères par l'intermédiaire d'une note de service du greffier du Conseil exécutif. Les réponses permettront d'évaluer dans quelle mesure les ministères se conforment aux normes d'accessibilité en vigueur.</p> <p>La Commission de la fonction publique a suivi les progrès du Plan d'action du gouvernement du Manitoba (PAGM) sur une base mensuelle. Sur la base des commentaires des coordonnateurs ministériels de l'accessibilité (CMA), une structure de rapports trimestriels est mise en place. Un nouveau plan sur deux ans et un nouveau rapport d'étape seront préparés d'ici décembre 2022.</p> <p>La Commission de la fonction publique coordonne les mesures de suivi cernées par les CMA et/ou les champions de la diversité et de l'inclusion dans le cadre de la mise en œuvre du PAGM.</p>	<p>En cours</p> <p>On a demandé aux sous-ministres de soumettre les formulaires de conformité en matière d'accessibilité dûment remplis au plus tard le 27 juillet 2022.</p> <p>Le formulaire de conformité à l'accessibilité sera remis aux ministères tous les deux ans.</p> <p>Des rapports continus des ministères et un document de suivi sur le PAGM ont été remis aux CMA.</p> <p>Le calendrier des rapports d'avancement du PAGM est fixé à tous les deux ans (au cours de la deuxième année).</p> <p>Le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité et la Division des communications et de la mobilisation élaboreront un sondage dans le cadre de l'examen du gouvernement sur le respect des exigences des normes. Des groupes de discussion viendront compléter les résultats du sondage. L'achèvement est prévu pour l'automne 2022.</p>
<p><b>2. Examiner le rôle des coordonnateurs ministériels de l'accessibilité à titre d'élément d'une stratégie importante permettant de revitaliser les engagements en matière de sensibilisation à l'accessibilité</b></p>	<p>La Commission de la fonction publique pourvoit aux postes vacants de CMA dans quelques ministères. Les documents d'orientation sont en cours de finalisation.</p> <p>La Section de la diversité et de l'inclusion est en train de mettre à jour le mandat des CMA et le communiquera d'ici l'été 2022. Les CMA se réunissent tous les trimestres.</p>	<p>En cours</p>

**Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : État d'avancement des recommandations au 30 juin 2022**

<p><b>et de communication au sein des ministères.</b></p>	<p>La Section de la diversité et de l'inclusion reçoit les mises à jour du PAGM de la part des CMA par l'intermédiaire du système de suivi des progrès et travaille avec les CMA pour répondre aux questions ou aux préoccupations, le cas échéant.</p> <p>L'élaboration d'une trousse à outils sur l'accessibilité et d'un catalogue des technologies d'assistance est en cours.</p>	
<p><b>3. Veiller à ce que les communications et les services soient constamment accessibles à tous les membres du public.</b></p>	<p>La directrice de la stratégie et de la gouvernance est la responsable de la Division des communications et de la mobilisation pour ce travail et un membre de l'équipe de mise en œuvre de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle.</p> <p>La Division des communications et de la mobilisation élabore actuellement un plan de projet pour faire avancer la mise en œuvre des recommandations de l'examen et s'harmoniser avec la mise en œuvre de la norme en matière de renseignements et de communication accessibles.</p> <p>Le suivi de la formation obligatoire dans le cadre de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains est effectué au moyen d'un outil de suivi des progrès du PAMG qui est rempli par les CMA.</p> <p>La Commission de la fonction publique partage les ressources pour la création de documents accessibles auprès des CMA qui transmettront l'information au sein de leurs ministères.</p>	<p>En cours</p> <p>Travail continu visant à assurer l'application à l'échelle du gouvernement.</p> <p>À partir de mai 2022, des réunions trimestrielles seront organisées par la Division des communications et de la mobilisation et le ministère des Familles pour s'assurer que les communications internes et externes sont accessibles.</p>
<p><b>4. Élargir la mise à disposition de documents et d'information au public dans la langue ASL.</b></p>	<p>Ces travaux seront dirigés par la Division des communications et de la mobilisation au sein du gouvernement. La Division des communications et de la mobilisation élabore actuellement un projet et un plan de mise en œuvre pour s'harmoniser avec la norme en matière de renseignements et de communication accessibles.</p> <p>Cinq vidéos en ASL présentant du contenu du Bureau de l'accessibilité du Manitoba seront refaites pour cadrer avec les normes du gouvernement du Manitoba en matière de production de vidéos en ASL avec l'aide de l'organisme ECCOE et la Division des communications et de la mobilisation.</p>	<p>En cours</p>
<p><b>5. Intégrer l'accessibilité aux premières étapes de l'élaboration des projets et des programmes, particulièrement</b></p>	<p>Le Conseil consultatif de l'accessibilité souhaite faire des recommandations concernant l'approvisionnement accessible. Le Conseil examinera les marchés publics accessibles dans d'autres territoires de compétence et discutera des prochaines étapes lors</p>	<p>En cours</p>

**Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : État d'avancement des recommandations au 30 juin 2022**

<p><b>dans les processus d'approvisionnement.</b></p>	<p>de sa réunion de septembre 2022. Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba dirige les travaux de suivi.</p>	
<p><b>6. Augmenter la transparence de la conformité gouvernementale et améliorer la collaboration avec le Conseil consultatif de l'accessibilité.</b></p>	<p>Le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité a fait une présentation au Conseil consultatif sur l'accessibilité le 8 juin 2022. Les données sur la conformité de 2021-2022 ont été communiquées au Conseil, qui a recommandé qu'elles soient publiées dans le prochain rapport annuel sur l'accessibilité.</p> <p>La mesure de rendement proposée, soit le pourcentage d'organismes qui se conforment aux exigences d'accessibilité après avoir reçu un plan de conformité, sera incluse dans le rapport ministériel annuel sur l'accessibilité.</p> <p>Le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité présentera des chiffres sur la conformité à la réunion du Comité directeur de l'accessibilité du gouvernement du Manitoba en août 2022, afin discuter plus à fond de la publication des données sur la conformité en matière d'accessibilité.</p>	<p>En cours</p>
<p><b>7. Offrir des ressources adéquates au Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité.</b></p>	<p>Le concours pour le poste de dirigeant de la conformité en matière d'accessibilité est en cours; les entretiens avec les candidates et les candidats auront lieu en juillet 2022.</p> <p>Une déclaration d'impact sera préparée en 2023-2024 afin de demander des ETP supplémentaires pour travailler au Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité.</p>	<p>En cours</p>
<p><b>8. Veiller à ce que les activités de conformité soient plus transparentes, grâce à des rapports annuels.</b></p>	<p>Le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité et le Bureau de l'accessibilité du Manitoba consulteront le Conseil consultatif de l'accessibilité pour des projets à inclure dans le plan ministériel de deux ans qui sera publié au printemps 2023.</p> <p>Le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité du Manitoba a finalisé les chiffres sur la conformité pour 2021-2022. Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba prépare le rapport annuel en tenant compte de cette recommandation.</p>	<p>En cours</p>
<p><b>9. Mesurer l'incidence de la Norme sur l'amélioration de l'accessibilité et en faire état publiquement.</b></p>	<p>Les travaux relatifs à cette recommandation n'ont pas encore commencé outre la collecte initiale de données de recherche.</p>	<p>En cours</p>

**Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : État d'avancement des recommandations au 30 juin 2022**

<p><b>10. Établir des protocoles du Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité pour signaler et régler les plaintes relatives aux normes d'accessibilité.</b></p>	<p>La politique et les procédures de traitement des plaintes concernant les allégations de non-conformité ont été téléversées sur le site Web de la conformité en matière d'accessibilité et peuvent être consultées par le public.</p>	<p>Terminé</p>
<p><b>11. Réévaluer le rétablissement du seuil inférieur de 20 employés ou plus applicable aux organismes qui doivent documenter les politiques et rendre ces politiques accessibles au public.</b></p>	<p>Les travaux concernant cette recommandation n'ont pas encore commencé.</p>	<p>Sur pause</p> <p>Révision en 2024-2025</p>
<p><b>12. Améliorer considérablement l'action sociale et la sensibilisation des entreprises et des organismes assujettis aux exigences.</b></p>	<p>Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba a publié le numéro 24 du bulletin Accessibility News (mai 2022), qui comprenait des sections sur la conformité des entreprises et des organismes, axées sur la norme d'accessibilité à l'emploi et la norme en matière de renseignements et de communication accessibles, ainsi qu'une section sur les politiques d'accessibilité des services à la clientèle pour les grandes entreprises du Manitoba.</p> <p><b>Remarque :</b> En raison de la période d'interdiction des élections partielles de Thompson (de mai à juin), le Bureau de l'accessibilité du Manitoba n'a pas été en mesure de lancer de campagnes de sensibilisation.</p>	<p>En cours</p>
<p><b>13. Améliorer l'éducation, l'action sociale et la sensibilisation dans les collectivités situées à l'extérieur de Winnipeg.</b></p>	<p>Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba est en train de cerner et d'explorer les possibilités de publicité du secteur privé (y compris à l'extérieur de Winnipeg) qui peuvent être utilisées pour augmenter la portée et la notoriété du Bureau de l'accessibilité du Manitoba.</p>	<p>En cours</p>
<p><b>14. Veiller à ce que le Bureau de l'accessibilité du Manitoba respecte ses engagements en matière de français.</b></p>	<p>Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba a donné un webinaire (en français) sur le Fonds pour l'accessibilité du Manitoba, en collaboration avec les Centres de services bilingues, en mars 2022.</p> <p>La nouvelle conception du site Web AccessibiliteMB.ca comprend une version française du site qui doit être achevée par le Bureau de l'accessibilité du Manitoba entre mai et décembre 2022. Sa mise en service est prévue pour 2023.</p>	<p>En cours</p>
<p><b>15. Changer le titre du règlement par le Règlement sur les</b></p>	<p>Cela fait partie des travaux législatifs qui seront entrepris en 2022-2023 ou 2023-2024. L'échéancier reste à déterminer.</p>	<p>En cours</p>

**Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : État d'avancement des recommandations au 30 juin 2022**

<p>normes de service à la clientèle accessible, pour l'harmoniser avec les autres normes d'accessibilité.</p>		
<p><b>16. Veiller à ce que les organismes aient accès à des ressources et à un soutien financier pour appliquer cette norme.</b></p>	<p>Le Fonds pour l'accessibilité du Manitoba a été officiellement lancé le 14 février 2022 et le premier processus d'admission s'est terminé le 15 avril 2022.</p> <p>La ministre responsable de l'accessibilité a approuvé 30 projets et un montant total de 756 300 \$ à attribuer à des organismes des secteurs commercial, sans but lucratif et public. Ces projets doivent être achevés d'ici le 31 mars 2023.</p>	<p align="center">Terminé</p>
<p><b>17. Améliorer le profil et le contenu d'AccessibiliteMB.ca pour faciliter l'accès aux outils et aux ressources.</b></p>	<p>Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba travaille avec un développeur de site Web pour s'assurer que le site est conforme au niveau AA des Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.1. Le site Web sera évalué chaque année par un spécialiste de l'accessibilité travaillant avec des testeurs-utilisateurs possédant une réelle expérience.</p> <p>Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba travaille avec Relish et Lisa Snider, entre mai et décembre 2022, à la refonte du site Web AccessibiliteMB.ca.</p>	<p align="center">En cours</p>
<p><b>18. Moderniser les ressources du Bureau de l'accessibilité du Manitoba et les campagnes de rehaussement de la sensibilisation pour qu'elles demeurent pertinentes et utiles.</b></p>	<p>Le bulletin Accessibility News du Bureau de l'accessibilité du Manitoba comprenait une section sur le webinaire de la Semaine manitobaine de sensibilisation à l'accessibilité qui offrait une formation gratuite sur la norme en matière de renseignements et de communication accessibles. Ce webinaire a été l'événement le plus enregistré et le plus fréquenté de toute l'histoire du Bureau de l'accessibilité du Manitoba.</p> <p>Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba travaille avec un fournisseur et d'autres ministères du gouvernement du Manitoba pour ajouter une page Web à notre portail d'apprentissage en ligne actuel qui permettra au public de télécharger les modules d'apprentissage du Bureau de l'accessibilité du Manitoba au format de fichier .zip. Ainsi, les modules peuvent être intégrés dans le système de gestion de l'apprentissage déjà en place d'un organisme (dans le cadre de sa formation).</p> <p><b>Remarque :</b> En raison de la période d'interdiction des élections partielles de Thompson (de mai à juin), le Bureau de</p>	<p align="center">En cours</p>

**Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : État d'avancement des recommandations au 30 juin 2022**

	l'accessibilité du Manitoba n'a pas été en mesure de lancer de campagnes de sensibilisation.	
<b>19. Veiller à ce que l'engagement du Manitoba à l'égard de l'accessibilité soit bien géré.</b>	<p>Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba embauchera deux employés permanents pour aider au Fonds pour l'accessibilité du Manitoba. Ces postes seront pourvus à l'automne 2022.</p> <p>Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba a accueilli un nouveau directeur général en avril 2022.</p> <p>En mai 2022, le Bureau de l'accessibilité du Manitoba a détaché un gestionnaire du Fonds pour l'accessibilité du Manitoba.</p>	En cours
<b>20. Continuer de surveiller les répercussions financières des recommandations sur les intervenants.</b>	Des analyses de coûts sont réalisées dans le cadre de l'élaboration de chaque norme d'accessibilité.	Terminé
<b>21. Nommer un membre supplémentaire au Conseil consultatif de l'accessibilité pour augmenter la diversité des points de vue.</b>	Un nouveau membre a été nommé au Conseil consultatif de l'accessibilité le 15 février 2022 pour une durée de trois ans.	Terminé
<b>22. Demander à tous les membres des organismes, conseils et commissions d'indiquer leur statut de personne handicapée au cours du processus de nomination.</b>	Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba et le Bureau des agences, des conseils et des commissions travaillent de concert pour mettre à jour le langage inclusif dans le formulaire de demande et ajouter une formation sur l'accessibilité au processus d'intégration normalisé pour tous les nouveaux membres des organismes, conseils et commissions	En cours